

Le COMITE DIRECTEUR

Président



Bernard FAUVEY

Président délégué



Jacques COMPAGNON

Vice-président



Alain BRIDE

Vice-président



Michel DEMOUGEOT

Trésorier



Gérard DEBOVE

Secrétaire général



Alain BOUVIER

Trésorier adjoint



Roger CHEVALIER

Secrétaire adjoint



Jean-Pierre GERVAIS

Les MEMBRES :

Mmes Marlène BOURGEOIS, Monique ROY, Joëlle SAUCE, Monique SUDAN. MM. Marcel BOISSON, Jean GALLIOZ, Jean-Louis GAVAND, Christian GOLLION, Jean-Louis MONNOT, Joël PERNOUX, Alain RAMEL, Christian VALET.

PRESENTATION du CDMJSEA39

Le Comité Départemental du Jura des Médailleurs de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif (sigle CDMJSEA 39) est une Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 qui exerce sa compétence par délégation de la Fédération française des Médailleurs de la Jeunesse, association reconnue d'utilité publique en 1958.

Son siège social se situe à DOLE SAINT-YLIE (39 100), 38 route Nationale.

Le comité départemental du Jura se compose de membres actifs titulaires de la licence de la Fédération française des médaillés de la jeunesse et des sports et de l'engagement associatif.

Il est administré par un conseil d'administration de vingt membres au plus. Il a pour but :

- De promouvoir le sport et le bénévolat
- De regrouper les personnes titulaires d'une distinction officielle (Médaille ou Lettre de Félicitation) décernée par le Ministre des Sports
- De maintenir et de développer entre elles des liens de solidarité et d'amitié
- D'organiser l'entraide et l'assistance principalement en faveur des licenciés, ainsi que d'accompagner les sportifs dans leur reconversion
- De faire pratiquer le sport au plus grand nombre, de susciter un bénévolat au service des sports, dans l'esprit le plus large, le plus ouvert, de participer à la promotion des qualités physiques et morales constituant le fondement des actualités sportives
- D'intervenir auprès des pouvoirs publics et des organismes sportifs, socio-éducatifs et des mouvements d'éducation populaire pour appuyer toute action et tout projet en faveur de la jeunesse
- De soutenir toute action pour la valorisation du bénévolat menée dans les mouvements associatifs de la jeunesse et des sports.



COMITE DEPARTEMENTAL DES MEDAILLES de la JEUNESSE, DES SPORTS et DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF du JURA



Siège social

CDMJSEA 39
38, route Nationale
39100 DOLE - SAINT-YLIE



06 08 72 61 40 (Président)

E-mail : cdmjsea39@gmail.com

Site Internet : www.medailles-sportifs-39.fr



06 78 15 09 49 (Secrétaire Général)

FONCTIONNEMENT du CDMJSEA39

Cinq commissions œuvrent dans divers domaines pour assurer les missions du CDMJSEA39.

- **Animations** : Président : M. **Jean-louis GAVAND** ayant en charge d'organiser les différentes manifestations.
- **Récompenses** : Président M. **Jean GALLIOZ** ayant en charge de proposer des personnes pour attribution de lettres de félicitations ou médailles.
- **Communications** : Président **Alain BRIDE** ayant en charge l'édition de la revue et l'actualisation du site internet.
- **Sociale** : Président **Jacques COMPAGNON** ayant en charge l'aide aux adhérents rencontrant des difficultés.
- **Finances** : Président **Jean-Louis MONNOT** ayant en charge les demandes de subvention.

Et une commission indépendante : la **commission Surveillance des opérations électorales**.

Les Derniers Présidents

- De 1973 à 1984 **René JENOUDÉ** Percepteur - Maire Adjoint-Arbois
- De 1985 à 1988 **Paul CRAGUE** Directeur Hôpital Arbois
- De 1989 à 1996 **Jean GALLIOZ** Inspecteur Divisionnaire H. SNCF
- De 1997 à 2009 **Michel LAME** CHS Saint-Ylie - Monnières
- De 2009 à 2011 **Pierre TALAGRAND** Maire-Adjoint Dole
- De 2011 à 2021 : **Jean GALLIOZ** Retraité SNCF



Or



Bronze



Argent



Or

Conditions d'attribution des MEDAILLES

Les médailles sont attribuées aux Bénévoles des associations sportives, culturelles, caritatives ...

Il existe deux promotions par an : 1er janvier et 14 juillet

La Médaille comporte 3 échelons : Or, Argent, Bronze qui correspondent à des années de services rendus. Les récipiendaires doivent avoir rendu de nouveaux services pour être proposés à l'échelon suivant.

Ces médailles peuvent être proposées sur un contingent départemental, régional et ministériel :

Médaille de BRONZE : Justifier d'au moins 6 années de services rendus à la jeunesse, aux Sports et à l'Engagement Associatif

Médaille d'ARGENT : Être titulaire de la Médaille de Bronze depuis au moins 4 années

Médaille d'OR : Être titulaire de la Médaille d'Argent depuis au moins 5 années.

CONTINGENT DEPARTEMENTAL annuel :

BRONZE : 24 ; ARGENT : 6 ; OR : 4.

Un groupe de travail examine les dossiers et transmet ses propositions au Préfet

Le **Président du CDMJSEA** est membre de droit de ce groupe de travail.

La distinction fait l'objet d'une inscription au B.O.D.M.R. (JO) et s'accompagne d'un Diplôme qui donne droit au port de la Médaille.

Nos ACTIONS

- **Proposer** avec l'aide des Comités départementaux l'attribution de médailles Jeunesse et Sports aux personnes méritantes.
- **Proposer à la Préfecture (SDJES)** des personnes pour l'obtention de La Lettre de Félicitation
- **Participer** avec les services de la préfecture à la cérémonie de remise des médailles J & S.
- **Offrir** les médailles aux récipiendaires
- **Organiser** la Soirée des Trophées et la Journée du Bénévolat.
- **Éditer et distribuer** la revue semestrielle « Le Médaille 39 ».
- **Créer du lien social** avec nos adhérents et en particulier avec ceux en difficultés.
- **Encourager** la pratique du sport au féminin, et pour Tous (Sport adapté et Handisport).
- **Œuvrer** pour conserver nos adhérents et élargir nos rangs.
- **Encourager** la pratique du bénévolat.

Nos PROJETS

- ❖ **Établir** des relations plus étroites avec les différents Comités Départementaux
- ❖ **Rechercher un Partenariat** auprès des Instances intéressées par la vie associative.
- ❖ **Veiller à ce que** tous les Serviteurs du Sport et de la Jeunesse soient justement **récompensés**.
- ❖ **Développer les liens sociaux** avec nos adhérents en **difficultés**.
- ❖ **Coopérer avec l'UNSS** pour trouver de jeunes adhérents pour dynamiser notre Comité.
- ❖ **Intervenir auprès des Autorités** pour appuyer toute action et tout projet en faveur de la Jeunesse.

